

ministère de l'Agriculture, sans mentionner les travaux du Conseil National de Recherches et du Bureau fédéral de la Statistique. Ce dernier, me semble-t-il, s'occupe actuellement presque seul des travaux de statistique concernant le domaine de l'éducation au Canada. Bref, les dépenses plus ou moins directes du gouvernement fédéral s'élèvent à un peu plus de 350 millions de dollars.

Se demander si le gouvernement fédéral doit s'engager dans le domaine de l'éducation est une question purement théorique. S'il y consacre 350 millions de dollars, il y est engagé. Je le répète, il m'aurait paru plus raisonnable de ramener toutes ces fonctions sous l'autorité d'un unique bureau, mais on en a décidé autrement.

● (8.00 p.m.)

Je veux mentionner brièvement la question constitutionnelle de l'entrée du gouvernement fédéral dans le domaine de l'éducation, cette entrée s'accomplissant dans la réalité des faits et formant un aspect de la question constitutionnelle. On nous rappelle souvent que l'article 93 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique donne aux provinces une compétence exclusive en matière d'éducation. Les uns et les autres se sont essayés à interpréter la loi et ce que les Pères de la Confédération avaient à l'esprit en la rédigeant. J'aimerais à mon tour en parler,

Il m'apparaît que les Pères de la Confédération, en parlant d'éducation, songeaient à l'instruction des enfants qui avait cours en 1864 et en 1865, qui se dispensait aux écoles primaires des villages, peu nombreuses alors. Rien ne me porte à croire qu'ils pensaient aux universités et aux autres formes de l'enseignement supérieur.

Le mot « exclusif » ne signifie pas grand-chose car le gouvernement fédéral a comme il convient, certaines fonctions en matière d'instruction publique. La constitution lui donne charge des Indiens et des Esquimaux et il a présentement des écoles pour les enfants indiens et esquimaux. J'ai mentionné le ministère de la Défense nationale et son rôle éducatif.

L'assistance technique et professionnelle qui se donne aujourd'hui est une forme d'assistance aux écoles qui sont reconnues comme relevant des provinces, mais cela se fait avec l'approbation des provinces, sans quoi le gouvernement fédéral se retirerait, j'en suis sûr; mais elles ne s'opposent pas trop à l'assistance reçue.

La question relative aux universités est loin d'être claire, mais si vous acceptez mon interprétation...

M. l'Orateur suppléant (M. Rinfret): A l'ordre, s'il vous plaît. Je regrette d'inter-

rompre le député, mais je lui demanderais si ses remarques peuvent se rattacher au bill à l'étude, qui porte sur les attributions de quatre nouveaux ministères.

M. Prittie: Oui, monsieur l'Orateur. Nous traitons d'un projet de loi de réorganisation et il incombe à l'opposition de faire l'éloge des mesures du gouvernement ou de les critiquer. Nos critiques doivent contenir d'autres solutions. Il est conforme au Règlement de dire ce que devrait comprendre le bill, à notre avis. Au début, je préconisais l'établissement d'un Bureau de l'éducation au ministère de la Main-d'œuvre. Apparemment, on en crée un qui relèvera du secrétaire d'État. Je signale simplement que le gouvernement aurait dû aller plus loin dans la réorganisation de certaines attributions qu'on aurait dû confier à ce bureau. Par conséquent, mes remarques se rattachent à la réorganisation du gouvernement et à ses modalités.

Je disais donc qu'en acceptant ma façon d'interpréter la définition de l'éducation à laquelle songeaient les Pères de la Confédération, vous verrez que l'enseignement universitaire ne relève pas exclusivement des provinces. En tout cas, le gouvernement fédéral est également mêlé à ce domaine avec l'approbation apparente des provinces. Le gouvernement fédéral doit s'acquitter de diverses fonctions dans le domaine de l'instruction à l'heure actuelle. Je crois qu'un Bureau de l'éducation devrait coordonner et élaborer la participation actuelle du gouvernement fédéral et faire encore davantage. Il y a actuellement, au Canada une pénurie générale de recherches dans le domaine de l'instruction, bien que les universités en effectuent certaines. Quelques provinces sont pourvues d'organismes distincts de recherches et nous avons un Conseil canadien de recherches en matière d'instruction, mais la plupart de nos théories dans ce domaine émanent des États-Unis. L'apport du Canada est insuffisant et je crois que le Bureau qui est sur le point d'être établi devrait s'intéresser particulièrement à ce domaine. A moins d'établir un bureau auquel seul le gouvernement fédéral pourrait conférer du prestige et verser les fonds voulus, nous serons bien en retard par rapport aux États-Unis et à d'autres pays. Je voudrais signaler en passant que les États-Unis possèdent un bureau de l'éducation.

M. l'Orateur suppléant (M. Rinfret): A l'ordre. Je regrette d'interrompre de nouveau le député, mais je crois vraiment qu'il va au-delà des dispositions prévues dans le présent